



Appel à soumissions

Production du cahier officiel du 30^e Congrès et du rapport annuel de l'Association francophone des municipalités du N.-B.

Le 31 mai 2019

Congrès annuel 2019 et rapport annuel
Association francophone des municipalités du N.-B. (AFMNB)

1. Contexte

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) tiendra son 30^e Congrès annuel du 18 au 20 octobre prochains dans la région de Kent alors que Bouctouche agira à titre de municipalité hôte. Ce rendez-vous annuel du monde municipal est devenu un incontournable et permet de rassembler, année après année, plus de 250 élu.es, membres du personnel-cadre, partenaires et dignitaires.

Le **cahier officiel du congrès** est remis à tous les participants, exposants et médias présents lors du congrès. Il contient toutes les informations relatives au congrès, que ce soit le programme, les nom et photos des panélistes et conférenciers pour chacun des ateliers, les exposants présents au salon de l'innovation municipale, les messages des délégués spéciaux, ainsi que le rapport annuel de l'association.

2. Besoins spécifiques

- Mise en page du contenu (textes, publicités, photos, etc.)
- Cahier d'environ 100 pages, tiré à 300 copies
- Format 5.5'' x 8.5'', l'AFMNB est ouverte à des formats autre
- Couverture avant-arrière et diviseurs : 100lbs, mat, couleur
- Pages : 50lbs, *Husky offset* ou similaire, couleur
- Reliure spirale
- Copie de la version finale en format PDF

3. Échéancier

- a. Rencontre de démarrage pour spécifier les besoins: **27 juin 2019**
- b. Date limite pour recevoir le montage préliminaire de la page couverture du cahier : **14 août 2019**
- c. Date limite pour première ébauche du cahier : **2 septembre 2019**
- d. Période de modifications et corrections : **2 au 27 septembre 2019**
- e. Date limite pour recevoir la totalité des cahiers à nos bureaux : **4 octobre 2019**

4. Propriété matérielle et droits d'auteur

- a. Propriété matérielle
Si le contrat est accordé, les travaux réalisés par le fournisseur, y compris tous les textes, images et graphiques deviendront la propriété entière et exclusive de l'AFMNB, qui pourra en disposer à son gré.
- b. Droits d'auteur
Si le contrat est accordé, le fournisseur cède et transfère à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui accepte, tous les droits d'auteur sur tous les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

5. Préparation de la soumission

- a. Montant de la soumission en prenant soin de bien détailler les montant pour la conception, pour l'impression ainsi que pour la livraison de la commande
- b. Preuves d'expérience similaire (réalisations qui s'apparentent au projet), le cas échéant.
- c. Préciser les pratiques écoresponsables de l'entreprise, le cas échéant.

6. Dépôt de la soumission

La date limite pour déposer une soumission est le **14 juin 2019 à 16h**. Les soumissionnaires intéressés doivent faire parvenir leur documentation (incluant le cas échéant informations et/ou hyperliens vers des réalisations qui s'apparentent au projet) par courriel à l'adresse suivante :

afmnb@afmnb.org

7. Critères d'évaluation

- a. Montant de la soumission
- b. Qualité des preuves d'expériences similaires fournies, le cas échéant
- c. Capacité à respecter l'échéancier des livrables
- d. Pratiques écoresponsables de l'entreprise

* Le comité d'évaluation se réserve le droit de n'accepter aucune des propositions. La soumission du moins-disant ne sera pas nécessairement retenue.

8. Contrat

Une entente officielle sera signée entre le fournisseur et l'AFMNB si le contrat est accordé.

* Le paiement sera fait à la réception de la facture une fois les copies finales papier des documents reçus.

* Une pénalité de 5% par jour sur le paiement sera retenue si les copies finales papier des documents sont reçues après la date fixée à l'échéancier.